

Émetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

PRESTOMATIC PRODIA +
Facturation
7 RUE DES HIRONDELLES
67110 GUNDERSHOFFEN

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3045 - POTAGE POULET PATES X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	74,29	17	30%	884,05
3046 - VELOUTE DE CURRY AUX CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	72,15	10	30%	505,05
3047 - VELOUTE CHAMPIGNONS & CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	70,55	10	30%	493,85
3041 - VELOUTE TOMATES CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	68,70	5	30%	240,45
3043 - VELOUTE LEGUMES CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	70,29	5	30%	246,02
3048 - POTAGE GOULASH PATES X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	69,35	5	30%	242,73

Conditions de règlement: A réception

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Crédit agricole

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
18306	00010	36134613496	36

Adresse: CAE ROUEN (83210)

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

Total net avant remise	3 731,63
Remise totale	1 119,48
Total HT	2 612,15
Total TVA 5,5%	143,65
Total TTC	2 755,80
Payé	2 755,80
Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
23/06/2026	2 755,80	Virement bancaire	

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'acquéreur, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf